

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, **membres titulaires** et Serge MARQUIS et Myriam PISANO **suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Christine DEL PIE, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Denis BANDELIER à Jean Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Jean Jacques DUPREZ à Serge MARQUIS, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET, Bernard VIATTE à Monique DINET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 septembre	Le 13 septembre	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard LIAIS est désigné.

2019-06-11 Budget annexe Ordures Ménagères-Décision Modificative n°1

Rapporteur : Christian RAYOT

Eu égard aux réalisations de l'année, il est nécessaire de modifier le budget primitif comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre 21 - Dépenses : compte 2135 - 8 000.00 €

Chapitre 23 - Dépenses : compte 2313 + 8 000.00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre 11 - Dépenses : compte 28188 - 10 200.00 €

Chapitre 042 - Dépenses : compte 6811 + 10 200.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 proposée ci-dessous

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget annexe Ordures ménagères (61202)	DM n°1 2019
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative N° 1 - Réajustement crédit

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-5811 : Dotations aux amort. des Imms incorporelles et corporelles	0,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 642 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28153 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 200,00 €
TOTAL R 640 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 200,00 €
D-2135 : "Installat" générales, agencements, aménagements des construct"	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	10 200,00 €
Total Général		10 200,00 €		10 200,00 €

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 24 SEP. 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT